

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **23 janvier 2024**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **20**
de présents : **20**
de votants : **20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME, GULINO Aline, Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : /

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2024
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/01/2024

N° 12/2024 : Indemnisation pour résiliation de bail dans le cadre de l'achat de la ferme TARON

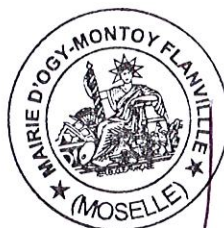
Dans le cadre de sa politique foncière, et par délibération N° 85/2022 en date du 29 novembre 2022, la commune a décidé d'acquérir la ferme TARON pour la création d'un "Espace Santé Services".

Dans ce cadre, l'exploitant, Monsieur Cyrille ARNOULD perd la jouissance des bâtiments agricoles pour lesquels il accepte la résiliation de son bail avant terme.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par **19 VOIX POUR, 1 CONTRE**

- **DÉCIDE** de verser à Monsieur Cyrille ARNOULD la somme de 10 000,00 € au titre d'indemnisation pour la résiliation du bail des bâtiments agricoles.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Eric GULINO